



Guide technique de l'exposant FFF 2021

Volet présentiel 30/11 & 01/12 2021



Partie 1

Table des matières

1. Conditions générales
2. Informations pratiques
3. Informations montage des stands
4. Informations démontage des stands
5. Votre stand
6. Vos commandes
7. Vos outils promotionnels

ANNEXE 1 – Carte Montage et Démontage

ANNEXE 2 – Conditions générales de vente



1. Conditions générales

Votre inscription sera définitive dès l'acceptation des conditions générales. Le document relatif aux conditions générales (voir annexe 2 ci-dessous) doit être signé et renvoyé à info@forumforthefuture.be.

2. Informations pratiques

- Dates

Le congrès dans son volet présentiel se déroule les 30 novembre et 1 décembre 2021

- Programme

30 novembre

- De 8h00 à 18 h30 : conférences et workshops pour les professionnels
- De 18 h30 – 20h30 : nocturne

1er décembre

- De 8h00 à 17h30 : conférences et workshops pour les professionnels, étudiants et stagiaires

- Adresse

- Brussels Expo - Place de Belgique 1 - BE - 1020 Bruxelles
- Palais 10 et Auditorium 2000

- Heures d'ouvertures du congrès (visiteurs/congressistes)

- Le 30 novembre – à partir de 8 heures – entrée Palais 10 (parkings B/E/M/T)
- Le 1er décembre - à partir de 8 heures - entrée Palais 10 (parkings B/E/M/T)
- Présence OBLIGATOIRE des exposants sur les stands les 2 jours

- Accès & accréditations – controle véhicules

- Montage

Grille C - le 29/11 6h00 – 20h00

moyennant présentation de la carte Montage Démontage en annexe 1

- Event

Grille C - le 30/11 7h00 – 20h00

Grille C - le 1/12 7h00 – 22h00

Accès véhicules pendant 15 minutes maximum – Le long des Palais 6 & 7 à l'arrière du Palais 10. Attention : 1 porte de montage

- Démontage

Grille C - le 1/12 6h00 – 22h00

Accès via grille G – 24h/24 (via la permanence)

- Secrétariat

- Lundi 29 novembre – ouvert de 8h00 à 20h00
- Mardi 30 novembre – ouvert de 07h00 à 21h00
- Mercredi 1er décembre – ouvert de 07h00 à 18h00
- Durant le montage et pendant la manifestation, les différents services techniques seront coordonnés par le secrétariat

Covid Safe Event : Le congrès FFF2021 est un Covid Safe Event : toutes les personnes qui y viennent doivent présenter un Covid Safe Ticket / pass sanitaire valable. Ceci est d'application pour tous : visiteurs, congressistes, orateurs, exposants, fournisseurs.

- Badges exposants

Le personnel exposant doit être encodé via tamtam.pro

Le nombre de personnes présentes sur votre stand n'est pas limité

3. Informations montage des stands

Le lundi 29 novembre 2021

Montage à partir de 9h pour les stands standard (sauf autorisation expresse de Sven Hannes/Event Productions)

Le mardi 30 novembre (congrès)

Entrée pour les exposants:

Accès au congrès à partir de 7 heures

Entrée pour les véhicules :

De 7h à 8h : exclusivement par la grille C

Sortie pour les véhicules :

Avant 8h : grille C

Le mercredi 1er décembre (congrès)

Entrée pour les exposants

Accès congrès - à partir de 7 heures

Parking

Parking E (maximum 400 places disponibles – ouverture à partir de 6h30)
ou C

Le parking est à payer sur place. Il n'y a aucune possibilité d'acheter des places de parking à l'avance. Prix : EUR 10.

4. Informations démontage des stands

Le mercredi 1er novembre

Le petit matériel DOIT être retiré à partir de 17h.

Le démontage des stands commence le mercredi 1er décembre à 17 heures.

Si vous laissez du matériel sur un stand, vous devez obligatoirement prévenir l'organisation.

L'organisation prévoindra le gardiennage. Notez que celui-ci circule et ne sera pas en permanence à côté de votre stand.

L'organisation ne pourra en aucun cas être responsable des pertes, vols ou dégâts causés à votre matériel.

Entrée de véhicules

Jusqu'à 21h00 exclusivement via la grille C

A partir de 21h00 exclusivement via la grille G

Sortie de véhicules

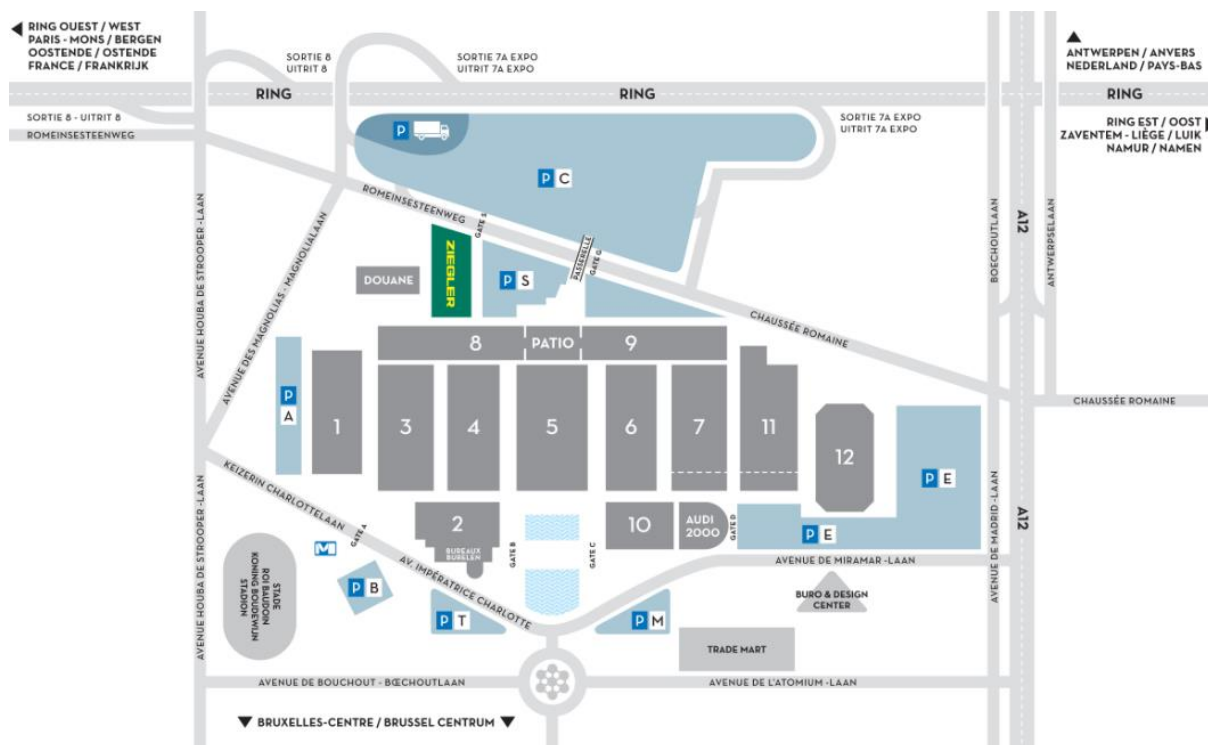
Jusqu'à 21h00 exclusivement via la grille C

A partir de 21h00 exclusivement via la grille G

Fin du démontage le mercredi 01/12 à 24h.

Nettoyage final Palais 10 le jeudi 02/12 à 8h00.

TOUT DOIT ETRE PARTI AVANT le JEUDI 2 DECEMBRE 8H



5. Votre stand

**Le Congrès FFF2021 se déroule dans le Palais 10 et l'Auditorium 2000.
Le Palais 10 est rénové et garantit un environnement de qualité.
Pour cette édition, nous souhaitons mettre l'accent sur la durabilité des constructions
et sur l'harmonie de l'ensemble.
A cette fin, nous proposons des stands standard conçus en carton recyclé et recyclable
et invitons nos partenaires à privilégier au maximum cette option.
Si certains exposants souhaitent néanmoins apporter certaines adaptations à leur
stand, nous leur demandons de prendre contact avec Sven Hannes/ Event
Productions
pour discuter avec lui la faisabilité.**

Traçage et implantation

Le traçage au sol des emplacements des stands indiquera le n° de stand. Veillez à ne pas construire votre stand sur un autre emplacement que celui qui vous aura été attribué.

Lors de la construction de votre stand, il est impératif de laisser les armoires électriques et les hydrants accessibles. Attention, ceux-ci ne sont pas toujours indiqués sur les plans. Il y a donc lieu de vérifier ces points lors du début de la construction de votre stand afin d'éviter d'éventuelles modifications.

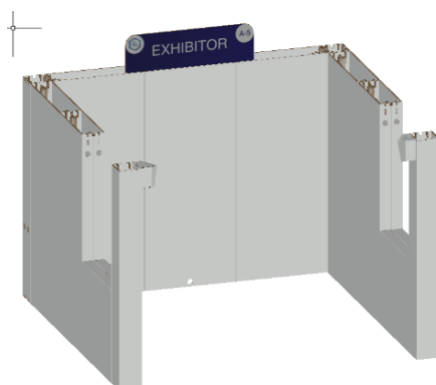
Les organisateurs ne pourront en aucun cas être rendus responsables des changements qui devraient survenir aux stands si ces consignes n'étaient pas respectées.

Tapis

Le tapis est de couleur gris foncé.

Si vous ne souhaitez pas de tapis sur votre stand, vous devez avertir l'organisation au plus tard le 1 novembre.

Stands standard



Le stand standard est constitué de parois en carton blanc de 2m36H.

A l'avant du stand, un mètre courant de paroi latérale de 1mH est prévu.

Une plaque nominative de 1m40B sera fournie sur laquelle seront inscrits votre nom ou votre logo et votre numéro de stand.

L'éclairage est assuré par des tuiles LED.

Lettrage sur la plaque nominative

Vous disposez d'un lettrage pour chaque 3 mètres courants de largeur de stand. Votre numéro de stand sera de toute façon mentionné sur la plaque signalétique.

Veuillez envoyer le lettrage souhaité à catherine@forumforthefuture.be au plus tard le 31 octobre 2021.

Si vous le souhaitez, vous pouvez faire mentionner un logo sur votre plaque signalétique. Cela n'entraîne pas de frais supplémentaires, à condition que nous recevions votre logo vectoriel au plus tard le 31 octobre 2021 à Sven Hannes à l'adresse sven@eventproductions.eu

Dimensions

Les stands standard ont une hauteur de 2,36 m.

Le stand est équipé d'une cloison, d'une plaque nominative avec votre nom et de 2 tuiles LED

Visuels

Il n'est PAS permis de coller des autocollants sur les murs. Vous pouvez - si vous le souhaitez - commander des murs imprimés. Veuillez contacter Sven Hannes à l'adresse info@eventproductions.eu au plus tard le 5 novembre 2021.

Mobilier mis à disposition

Le mobilier est fonction de la superficie

Pour une superficie de 9 m² ou 12 m² : 4 chaises hautes et 1 table haute des modèles suivants :





Pour une superficie de 18, 24 ou 27 m² le kit ci-dessus est doublé.

Pour les partenaires structurels : sur mesure

Pour toute commande de mobilier supplémentaire : catalogue Total-E via webshop Brussels Expo

Réserves

Il n'est pas possible de disposer d'un local de stockage fermant à clé.

Un espace de stockage avec un rideau est possible.

L'installation d'un espace de stockage doit être demandée avant le 5 novembre à catherine@forumforthefuture.be.

Un espace de stockage est construit de manière standard dans un coin arrière du stand et a une taille de 1m². Si vous souhaitez une configuration différente ou si vous voulez préciser dans quel coin vous souhaitez ce stockage vous devez en informer info@eventproductions.eu par écrit et accompagné d'un croquis avant le 5 novembre.

Prix pour une réserve standard dans le coin du stand : 100 €

Autres dispositions pour les partenaires/exposants qui souhaitent « customiser » leur stand

Le constructeur du stand s'engage à prévoir des murs de 2,50 m de hauteur sur les côtés fermés du stand. Si vous souhaitez placer des murs d'une hauteur différente, vous devez obtenir une autorisation. Vous pouvez demander cette autorisation via info@eventproductions.eu. La hauteur maximale des murs est de 3 m, mais cela n'est possible que si une autorisation préalable a été obtenue.

La construction d'une tour sur le stand n'est pas autorisée.

Aucun élément ne peut être suspendu au-dessus du stand.

Les stands avec un "étage" ne sont pas autorisés.

Il est interdit d'installer des murs aveugles le long des allées et donc du côté opposé d'un autre stand.

Nous attendons des exposants qu'ils respectent autant que possible le confort de leurs voisins et qu'ils fassent tout leur possible pour éviter toute nuisance sonore (rappel : 80 dB maximum au milieu des allées voisines).

Les parois de chaque stand sont constituées de matériaux de classe A2 et répondent à la norme NBN21-203 "sécurité incendie des matériaux" ou doivent répondre aux conditions ci-dessous :

Les panneaux utilisés pour la construction du stand seront d'une seule pièce. Ils peuvent être recouverts de mélamine, être peints ou être recouverts d'un matériau répondant au moins à la norme incendie M2. Les cloisons modulaires doivent avoir une épaisseur de 5 mm et être fixées sur toute leur longueur entre des profilés métalliques ou en bois.

La construction de murs creux est autorisée sous réserve des conditions suivantes :

L'épaisseur des panneaux doit mesurer au moins 6 mm ensemble (2 x 3 mm).

Les panneaux doivent être composés de manière à ce qu'aucun flux d'air ne soit possible à l'intérieur.

SI VOUS NE FAITES PAS APPEL AU CONSTRUCTEUR DE STAND LORS DE LA FOIRE, NOUS VOUS PRIONS D'ENVOYER UN PLAN DU STAND QUE VOUS SOUHAITEZ INSTALLER, AFIN QUE L'AUTORISATION ÉCRITE DE L'ORGANISATION PUISSE ÊTRE OBTENUE EN TEMPS UTILE VIA INFO@EVENTPRODUCTIONS.EU. UNE COMMANDE NE SERA PAS APPROUVÉE PAR BRUSSELS EXPO SANS L'ACCORD PRÉALABLE DE L'ORGANISATION.

6. Vos commandes

Brussels expo

Les commandes suivantes se font via le Webshop de Brussels Expo :

<http://shop.expo.brussels/expo/>

Elles sont facturées par Brussels-Expo.

Vous avez reçu ou allez recevoir un e-mail vous invitant à rejoindre le Webshop de Brussels Expo.

Veillez à respecter les délais de commandes. Le tarif préférentiel est d'application jusqu'au 08/11/2021. Le tarif standard (+20 %) est en vigueur à partir du 09/11/2021 pour :

- Raccordements électriques : OBLIGATOIRE
- Arrivée et évacuation d'eau
- Points de suspension
- Connections internet
- Mobilier supplémentaire
- Ecrans plasma
- Plantes et fleurs
- Catering exposants
- Hôtesse
- Nettoyage

7. Votre matériel promotionnel

Bornes digitales Full HD - Livraison au plus tard le 3 novembre (exclusivement pour les partenaires structurels)

Image ou animation d'une durée de 6 secondes.

- HD
- 1080 pixels de large
- 1920 pixels de hauteur
- 72 dpi RGB (Format 9/16)
- Image: JPG, GIF, TGA, PNG
- Animation: mov, mp4



Annexe 1 :

Carte de Montage – Démontage



BEDRIJFSNAAM / NOM DE LA SOCIETE

NAAM EXPOSANT / NOM DE L'EXPOSANT

STANDNUMMER / NUMERO DE STAND

GSM-NUMMER / NUMERO DE PORTABLE

Enkel volledig ingevulde kaarten zijn geldig. Deze zijn strikt persoonlijk. Gelieve zichtbaar op de voorruit van het voertuig te plaatsen.

Seules les cartes complétées sont valables. Celles-ci sont strictement personnelles. Veuillez placer visiblement sur le pare-brise du véhicule.

Plan & op- en afbouw tijden: zie keerzijde / Plan & horaire de montage et démontage : voir verso

OPBOUW / MONTAGE

Standen op maat | Maandag / Lundi | **29.11.2021** | **07.00 – 20.00**

Standaardstand | Maandag / Lundi | **29.11.2021** | **09.00 – 20.00**

Voor die tijd is de stand nog niet toegankelijk, ook niet voor leveringen op de stand. Avant le stand n'est pas accessible, même pas pour des livraisons.

TIJDENS HET CONGRES / PENDANT LE CONGRES

Beperkte laad- en lostijd van 15'

Accès limité à 15' pour le chargement et déchargement

AFBOUW / DEMONTAGE

Standen op maat | donderdag / Jeudi | **1.12.2021** | **17.30 – 24.00**

Standaardstand | donderdag / Jeudi | **1.12.2021** | **17.30 – 19.00**

Organisatie | donderdag / Jeudi | **1.12.2021** | **17.30 – 24.00**

OPENINGSUREN HEKKEN / HEURES D'OUVERTURE GRILLES

Gate G | 24u/24 | via permanen(tie)ce

Gate C | 29/11 | 07:00 – 20:00
 | 30/11 | 07:00 – 20:00 (GEEN TOEGANG – PAS D'ACCÈS 08:00 – 20:00)
 01/12 | 07:00 – 22:00 (geen toegang – pas d'accès 08:00 – 17:30)





Annexe 2 :

Conditions générales



CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES

Les présentes conditions générales sont déterminantes de la conclusions du contrat par FONDATION FORUM FOR THE FUTURE, ci-après dénommée « la Fondation ». En acceptant de contracter avec la Fondation, l'Exposant accepte expressément les présentes conditions générales et renonce, sans réserve aucune, à ses propres conditions.

Les présentes conditions générales complètent les conditions particulières du contrat. En cas de contradiction entre les présentes conditions générales et les conditions particulières, ces dernières prévaudront.

Sauf avis contraire notifié dans les 48 heures de la réception du présent document, l'Exposant reconnaît avoir une connaissance suffisante de la langue dans laquelle les présentes conditions sont rédigées.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La Fondation se réserve le droit de modifier les dates et heures d'ouverture de l'événement. En ce cas, le contrat reste en vigueur entre la fondation et les exposants.

La Fondation se réserve le droit de refuser l'inscription de tout exposant, sans devoir justifier ce refus.

L'inscription sera considérée comme effective et engagera l'Exposant dès l'acceptation du bon de commande, ainsi que les conditions générales envoyées par la Fondation.

La Fondation se réserve la décision de la mise en place et de l'attribution des stands à chaque exposant ainsi que du déroulement de la manifestation (les besoins et contraintes de chacun sont pris en compte au mieux, sans garantie).

Sauf autorisation écrite et préalable de la Fondation, l'exposant ne peut céder, sous-louer ou partager, même à titre gratuit, tout ou une partie de sa concession dans l'enceinte du salon. De même, l'Exposant ne pourra faire de la publicité en faveur de marchandises ou de sociétés tierces sans l'accord préalable et écrit de la Fondation.

En cas d'annulation ou de rupture du contrat, la Fondation pourra disposer comme elle l'entend de l'emplacement libéré.

L'exposant se conformera aux règles de sécurité et de circulation imposées par le vademecum technique.

PAIEMENTS

Les paiements se feront en Euros, au comptant, comme indiqué ci-dessous :

Un acompte de 30% du montant de la commande est à verser dès réception de la facture correspondante

Le solde est à verser dès réception de la facture correspondante, 45 jours avant le



début de la manifestation facturée.

En cas d'inscription moins de 3 mois avant le déroulement du salon, une seule facture reprenant la somme totale de la location sera envoyée à l'exposant. Le paiement se fera au comptant dès réception de la facture.

En cas d'annulation de la participation 3 mois avant le salon, l'acompte de 30% restera dû. En cas d'annulation de la participation au-delà de cette date, le montant total de la réservation initiale sera dû. Toute annulation doit être transmise par lettre recommandée à la Fondation pour être prise en compte.

Les réclamations concernant les factures doivent se faire, par écrit, dans les 5 jours de la réception de celles-ci, faute de quoi la facture et seront considérées comme acceptées sans réserve sans préjudice de l'article 4 alinéa 1er .

Les paiements doivent mentionner le n° de la facture et le nom de l'événement.

Tout défaut de paiement à l'échéance convenue donnera lieu, de plein droit et sans mise en demeure, à des intérêts de 12% à titre d'indemnité pour perte de rendement du capital de la créance impayée. De plus, tout paiement non effectué dans les 8 jours après la mise en demeure envoyée par lettre recommandée sera augmentée forfaitairement de 10% à titre d'indemnité pour frais d'administration causés par ce retard de paiement.

Tout défaut de paiement à l'échéance convenue autorise également la Fondation, de plein droit et sans mise en demeure,;

à disposer du service réservé, l'Exposant restant néanmoins tenu de payer la totalité des sommes prévues,

à exiger le paiement immédiat, sans escompte, de l'ensemble des sommes dues tant en vertu de la présente convention qu'en vertu de toute autre convention,

à invoquer la résolution de tout ou partie de ces mêmes conventions.

RESPONSABILITES

Toute réclamation doit, à peine de déchéance, être notifiée, par lettre recommandée, à la Fondation dans les 8 jours de l'évènement organisé.

La Fondation décline toute responsabilité, notamment celle concernant toute faute ou dommage provoqué par un membre du personnel de l'Exposant, ainsi que tout dommage ou vol qui pourrait survenir au matériel exposé par l'Exposant, pour quelque raison que ce soit.

Sans préjudice de l'alinéa précédent, et sans que cela n'entraîne dans son chef aucun devoir de surveillance ou de contrôle, la Fondation se réserve le droit d'interdire toute activité qui serait de nature à mettre les personnes et/ou les biens en danger, à causer un trouble à l'ordre public ou à porter atteinte aux bonnes mœurs.

Sauf si c'est exclusivement la conséquence d'une faute de la Fondation, celle-ci ne pourra être tenue responsable si le lieu dans lequel le salon est organisé était totalement ou partiellement indisponible et/ou si l'accès à ce lieu totalement ou partiellement impossible, et ce pour quelque cause que ce soit.



Si l'évènement devait être interrompu pour une cause indépendante de la volonté de la Fondation, celle-ci n'effectuera aucun remboursement.

L'Exposant est responsable de tout dommage au matériel et/ou mobilier mis à sa disposition par la Fondation.

Dans tous les cas où la responsabilité de la Fondation pourrait être retenue, celle-ci se limitera à la restitution totale ou partielle du prix reçu par la Fondation. En aucun cas, l'Exposant ne pourra exiger des dommages et intérêts supérieurs à ce montant..

Le Comité d'organisation (FFF) appliquera strictement le protocole sanitaire en vigueur à la date du Congrès et pourra, le cas échéant, adopter des dispositions complémentaires pour garantir le bien-être de chacun.

En s'inscrivant au Congrès, les exposants s'engagent à respecter les dispositions qui seront en vigueur pendant toute la durée du Congrès, en particulier le CPT (Covid PassTicket). Il sera demandé aux participants de présenter ce Pass sanitaire (CPT) accompagné de leur carte d'identité pour entrer dans l'enceinte du Congrès. Les modalités d'utilisation et de contrôle du Pass Sanitaire seront précisées en fonction de la législation applicable.

En cas d'impossibilité d'accueillir tout ou partie du Congrès en présentiel, en raison des contraintes sanitaires qui seraient imposées à FFF à la date de l'ouverture du Congrès ou avant cette date, l'offre en présentiel basculerait automatiquement vers une offre en ligne de 4 jours.

Cette situation, qui serait imposée par les Pouvoirs Publics au Comité d'Organisation du Congrès (FFF), ne permettrait pas aux exposants d'annuler leur participation.

Les exposants et les partenaires structurels participeraient au Congrès au travers de notre plateforme dans un congrès virtuel actif de quatre jours : les contenus et activités seraient adaptés et maintenus pour garder l'attractivité du congrès. Le prix de la participation des exposants serait réduit pour intégrer la réduction des coûts induits à un format présentiel tout en supportant les charges incompressibles de la préparation et des aménagements déjà concédés. Cette adaptation est fixée comme suit :

Pour les partenaires structurels, le prix est réduit de 15.000 euros conformément à l'offre faite dès le départ aux partenaires structurels;

Pour les exposants, le prix est réduit de 250 euros/ m2 de stand.

ASSURANCES

La Fondation souscrit une assurance contre le risque incendie, tant pour son compte que pour celui des exposants, pour le matériel et les immeubles mis à la disposition de la Fondation par le propriétaire des locaux loués. Cette assurance ne couvre pas le matériel appartenant à l'Exposant ou mis à disposition par une autre personne que la Fondation. L'exposant est tenu d'assurer sa responsabilité civile vis-à-vis de tiers, et son propre matériel contre tout dégât (incendie, vol, dégradation, etc.)

L'Exposant déclare expressément renoncer tant en son nom qu'au nom de ses



commettants, de l'entreprise qu'il représente et de ses assureurs, pour lesquels il se porte fort, à tout recours contre la Fondation et le propriétaire des locaux loués, relatif aux dommages causés à ses biens par le fait d'incendie, explosion, foudre, chute d'avions, tempête et grêle, dégâts des eaux, conflits du travail et attentats, vandalisme et malveillance, fumée, vapeurs corrosives.

FORCE MAJEURE

La Fondation décline toute responsabilité pour les dommages subis par les Exposants, qui surviennent à la suite de faits ou de circonstances, qui sont indépendants de la volonté de la Fondation.

La force majeure comprend toute circonstance indépendante de la volonté de l'Organisateur (même si celle-ci était prévisible et qu'au moment de la conclusion du contrat celle-ci existait déjà, au titre de possibilité) qui, de manière temporaire ou définitive, empêche l'exécution du contrat, et, dans la mesure où ils ne sont pas déjà inclus dans cette définition : l'incendie, l'explosion, l'inondation, le vol, le retard de fournisseurs ou de sous-traitants, les troubles sur la voie publique, actions de la police ou des pompiers, le non-fonctionnement des transports publics pour quelque cause que ce soit, la guerre, la guerre civile, les actes de guerre, le terrorisme, la menace de terrorisme du niveau 4 décrétée l'OCAM, le lock-out, le deuil national, les grèves, l'épidémie, l'état de quarantaine, les circonstances météorologiques, les intempéries graves – qu'ils soient ou non considérés comme national -, les autres perturbations graves qui affecteraient la société organisatrice ou l'immeuble dans lequel l'Evènement devrait avoir lieu.

LITIGES

Le présent contrat est soumis au droit belge. Tout litige relatif à la conclusion, l'interprétation et l'exécution de la présente convention, sera de la compétence exclusive des tribunaux francophones de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

Aux fins des présentes, l'Exposant fait élection de domicile à l'adresse mentionnée aux conditions particulières, où toute communication, notification, signification d'actes judiciaires ou extra judiciaires pourra valablement être faite.

Fait à _____ le _____

Signature exposant précédé de la mention "lu et approuvé"



Partie 2

Guide technique partenaire FFF 2021

Introduction

en complément à la partie 1 déjà transmise, vous trouverez ci-dessous les informations relatives aux fonctionnalités de la plateforme mise à votre disposition.

Informations pratiques préalables

les inscriptions sont ouvertes.

les congressistes peuvent choisir différents types de pass :

- pass student
- pass itaa limited
- pass itaa full
- pass 4 jours
- pass 4 jours + replay

Ces pass donnent notamment accès aux contenus des partenaires, qui sont groupés en différentes catégories :

pour les 2 journées présentielle (30/11 & 01/12) :

les 30' pour convaincre

les 60' pour expliquer = conférences thématiques

les pitches

Pour les partenaires qui ont choisi de prendre part aux journées virtuelles (02/12 & 03/12) :

les sessions break-out de 30'

une fois inscrit, le congressiste organise son programme : il insère dans ce programme les différents composants qu'il choisit. durant le congrès même, il restera possible à un congressiste de rejoindre encore une session, pour autant que cette session ne soit pas complète.

tous les contenus insérables dans un programme sont « certifiables » (donnent lieu à des points de formation continue agréés) pour autant qu'ils aient bien été suivis. c'est donc bien par un suivi assidu que le congressiste capitalise des « heures certifiées ».

Informations techniques

Usage des langues

La plateforme est bilingue.

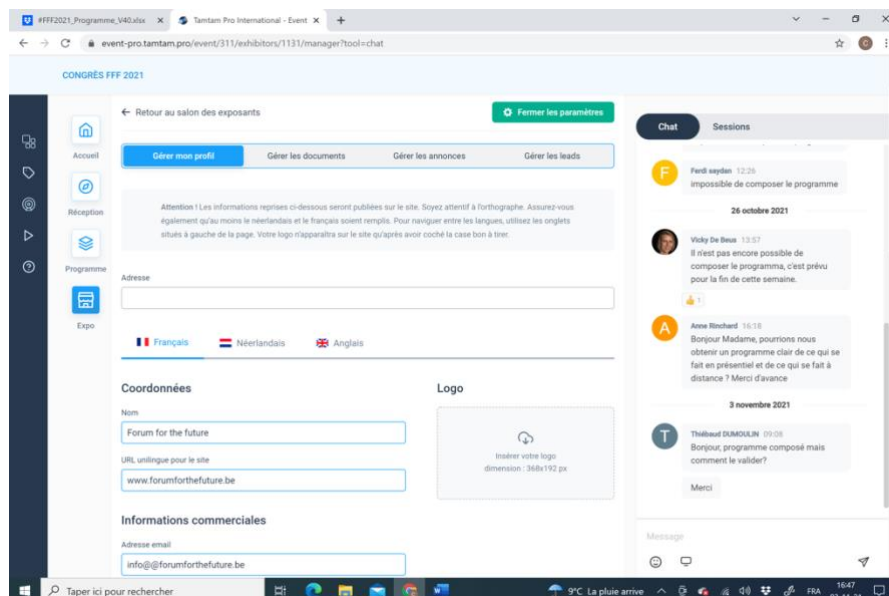
l'utilisateur de la plateforme (congressiste ou partenaire) se connecte dans sa langue usuelle. son interface est dans sa langue. le congressiste suit soit des contenus dans sa langue (par défaut, le système lui propose uniquement les contenus compatibles avec sa langue) soit des contenus bilingues (c'est le cas notamment dans l'auditorium 2000 qui dispose d'une traduction simultanée et de la chaine tv qui est partiellement bilingue).

Concepts

Les partenaires disposent sur notre plateforme d'un espace partenaire qui leur permet de gérer différentes choses :

1. Leur profil
 - a) Adapter leur nom
 - b) Adapter leur description
 - c) **Inscrire les personnes qui seront leurs gestionnaires. seules les personnes Inscrites comme gestionnaires pourront accéder aux différentes fonctionnalités**
2. Les annonces faites au publi , qui peuvent être de 3 types – voir plus bas
3. Les documents mis à disposition du public de façon digitale
4. Les leads issus des visites faites par les congressistes sur la plateforme (indépendamment des leads générés par les visites sur les stands physiques les 30/11 et 01/12 – voir plus loin)
5. Les personnes qu'ils souhaitent inviter au congrès : collaborateurs qui seront actifs sur le stand, mais aussi clients et prospects à qui le partenaire souhaite offrir un pass. cette fonctionnalité n'est pas encore accessible, vous en serez informés en temps utile.

Cet espace partenaire est matérialisé sous la forme d'un espace d'exposition (« expo ») sur la plateforme.



Les annonces sont de trois types :

- Les annonces commerciales : elles consistent à faire une proposition commerciale (un pack, une présentation, une information ...) pour créer des leads ;
- Les cadeaux : ils consistent à remettre à un participant un cadeau dans les conditions qui sont les vôtres ;
- Les « remises » : elles consistent à faire une action favorable et représentent un avantage économique pour le prospect.

Chaque type d'annonce est associée à un « logo » qui est présent sur la bannière de

l'exposant, signalant de cette façon que l'exposant a une force de propositions et une force d'avantages qui méritent le détour.

Annonces	<p>Les annonces seront fabriquées par l'exposant sur la base de la nomenclature proposée, directement sur la plateforme.</p> <p>Pour chaque annonce, il est possible d'associer les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">> Un titre> Un bouton d'action (qui mène sur un URL que vous aurez défini)> Une description> Une date d'échéance> Un ordre de publication> Une photo associée à l'annonce> Un statut de publication <p>Chaque annonce peut-être déclinée par langue.</p>
-----------------	---

La documentation est importante pour le congressiste. Il cherche tantôt un tarif, tantôt une description ou une information.

Le centre de documentation vous permet de placer tous **les documents** que vous souhaitez dans votre bibliothèque de documents.

Le congressiste pourra alors placer la documentation souhaitée dans un panier qui restera totalement disponible pour lui durant et après le congrès.

Le nombre de type de documents disponibles sera affiché également sur le banner de l'exposant.

Grâce à l'option de « **gestion des leads** » vous pouvez garder les contacts des bénéficiaires ou des visiteurs intéressés par une annonce ou un cadeau.



A noter : pour la collecte des leads relatifs aux visites sur votre stand physique, l'application "Terminal" vous permet de scanner les données des visiteurs sur votre stand. Ce système fonctionne avec IOS (IPad et iPhone à partir de 7). Après le congrès, vous recevrez automatiquement les données récoltées. **Nous vous informerons lorsque l'application sera prête.**

GDPR

Nous avons inclus dans nos conditions générales d'inscription la clause selon laquelle, lorsqu'un visiteur est scanné à l'entrée, il accepte que ses données personnelles puissent être utilisées.

Cet espace partenaire est à ce stade uniquement visible par les gestionnaires qui ont été désignés par chaque partenaire.

Il ne sera rendu accessible aux congressistes que quelques jours avant le Congrès, a priori une semaine avant celui-ci, soit le lundi 22 novembre.

Ceci signifie que vous devez idéalement le configurer pour le vendredi 19 novembre au plus tard. **Les configurations techniques précises vous seront prochainement communiquées.**

Pour activer cet espace partenaire durant les journées virtuelles (les 2 et 3 décembre), vous devez vous acquitter du montant prévu à cet effet. Celui-ci est fixé à EUR 2.000 par partenaire (comme annoncé dans notre dossier commercial). Afin de vous donner un maximum de possibilités et de visibilité durant les 4 jours, nous avons décidé de réduire ce montant à EUR 1.000. Les partenaires qui souhaitent profiter de cette opportunité peuvent nous le communiquer par mail avant le 15 novembre.

Les journées virtuelles vous donnent l'occasion de présenter également des sessions sous la forme de « break-out ». **Les informations techniques vous seront prochainement communiquées.**